

deuxième degré option Handball

RNCP2754 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de handball exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il assure la détection, la formation et la sélection de joueurs de niveau national ou international et les coache dans les compétitions sportives de référence.

Il manage une équipe de haut niveau.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation

Il conduit un projet d'enseignement et d'entraînement des joueurs de haut niveau en mobilisant les connaissances et les savoir faire relatifs aux facteurs de la performance.

Il entraîne et perfectionne les joueurs, l'équipe en vue des compétitions et des championnats nationaux et internationaux.

Il organise un cycle de formation de cadres sportifs professionnels et/ou bénévoles en prenant en compte les éléments constitutifs d'une démarche projet

3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure :

Il assure la direction technique de la structure.

Il contribue à la mise en œuvre du projet de la structure notamment. en gérant les ressources humaines.

Il encadre l'équipe technique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Animer et conseiller les joueurs en proposant des situations d'entraînement et de jeu adaptées aux potentiels des joueurs et au niveau de compétition visé.

Organiser un suivi psychologique et physique des joueurs de l'équipe.

Optimiser la dynamique du collectif lors de l'entraînement et des compétitions.

2

Maîtriser et appliquer les principes techniques et tactiques du handball de haut niveau.

Mettre en œuvre dans son intervention les méthodes de perfectionnement et d'entraînement associées à la pratique du handball de haut niveau.

Perfectionner les ressources techniques, tactiques, physiques, mentales et stratégiques du joueur et du collectif.
 Elaborer, conduire et évaluer des séances, des cycles de perfectionnement et d'entraînement pour optimiser la performance individuelle et collective.
 Concevoir la planification d'un entraînement à partir des facteurs de la performance, des spécificités individuelles et collectives et des contraintes sportives.
 Elaborer et utiliser des outils d'évaluation (observation, statistiques, etc.) pour détecter le potentiel d'un joueur et organiser un suivi personnalisé.
 Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation d'entraîneurs, d'éducateurs de handball.
 Appliquer les techniques et les procédures d'ingénierie de formation.
 Faire une analyse prospective des besoins de formation des cadres sportifs de handball.
 Intégrer dans son action, l'organisation et la réglementation administratives et sportives, nationales et internationales du handball.

3

Contribuer à la conception, l'organisation et la mise en oeuvre de projets de club, de projets sportifs.
 Organiser et coordonner l'activité de l'équipe technique de la structure.
 Développer des compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines.
 Développer des partenariats institutionnels.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'entraîneur éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de handball Conseiller territorial des APS (sur concours).
 Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option handball, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option handball, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;

- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option handball.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2754/>